

Réforme de la géographie prioritaire – Contrat Départemental de Cohésion Sociale.

Intervention de Monsieur Hubert Wulfranc pour le groupe des élus communistes et républicains.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Je souhaite à l'occasion de notre débat attirer plus précisément l'attention de notre assemblée sur la réforme de la géographie prioritaire engagée par le Gouvernement en lien avec nos politiques publiques en direction de ces mêmes territoires.

En décembre 2011, l'assemblée départementale décidait de mettre un place un dispositif de soutien pour les associations oeuvrant sur les territoires classés en Zone Urbaine Sensible.

La création de ce dispositif répondait partiellement aux demandes réitérées par notre groupe, d'un soutien accru de notre collectivité en direction des territoires les plus fragilisés socialement parlant.

Ce dispositif particulièrement contraignant dans sa mise en œuvre, concernait potentiellement 10 communes du département. A cette occasion notre assemblée s'était engagée à allouer une enveloppe de 1,5 millions d'euros à contractualiser d'une part, avec les associations porteuses de projet et d'autre part, avec les communes concernées sollicitées financièrement à parité, et ce, pour la période courant de 2012 à 2014.

La commune de Saint-Etienne-du-Rouvray étant potentiellement éligible à ce dispositif, les services de la ville ont pris au cours de l'année 2012, l'attache des services du Département afin d'élaborer un projet en partenariat avec le secteur associatif.

Alors que les réunions de travail avançaient positivement pour présenter un projet en 2013, les services de municipaux ont été informés début décembre, que tous les projets en cours d'élaboration au titre du CDCS étaient mis en suspend dans l'attente d'arbitrages budgétaires. Or, au vu des documents financiers soumis à notre examen et des éléments oraux qui ont été communiqués, aucune ligne budgétaire ne sera vraisemblablement consacrée au financement des projets relevant du CDCS en 2013.

Cette décision porte un coup sérieux à la crédibilité de la parole du Conseil Général en direction des territoires les plus fragilisés. Une décision à mettre en parallèle avec la réduction drastique des crédits consacrés à la prévention spécialisée qui affecte ces mêmes territoires.

De plus, ce positionnement va à rebours des nouvelles orientations retenues par le Gouvernement en matière de géographie prioritaire. Gouvernement qui indique vouloir développer une politique ambitieuse pour ces territoires cumulant les difficultés.

Partant du constat que les « inégalités entre les quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire se creusent » et jugeant cette situation « intolérable » le Premier Ministre appelle, dans une circulaire du 30 novembre dernier ; « à l'engagement de l'ensemble du Gouvernement pour inverser cette spirale de dégradation ». Le texte précise que des conventions d'objectifs pour les quartiers populaires seront signées entre le ministre en charge de la politique de la ville, François Lamy, et les autres ministères afin de faire remonter le droit commun dans les banlieues sensibles, notamment en terme de présence des services publics. 4 axes prioritaires ont été retenus par le Gouvernement : l'emploi, l'éducation, la lutte contre les discriminations et le soutien au milieu associatif.

Si le recentrage des crédits sur quelques centaines de secteurs prioritaires contre 2 500 quartiers actuellement n'est pas sans créer de légitimes inquiétudes pour les territoires qui en seraient exclus, il reste néanmoins que la volonté affichée de mettre à plat, dans la concertation, de l'ensemble des politiques publiques dans ce domaine est partagée par les élus locaux afin de redonner de la cohérence et de la stabilité aux actions menées sur ces territoires.

Un souci de cohérence qui se déclinera au travers d'un périmètre unique et d'un contrat unique regroupant et renforçant l'ensemble des crédits de droit commun ainsi que les crédits spécifiques de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires définis au terme de la réforme du zonage.

Ces contrats uniques, le Gouvernement souhaite les élargir à d'autres partenaires contractuels institutionnels tels que les Départements et les Régions, ou à des organismes comme Pôle Emploi, la CAF, l'ARS... C'est donc au moment où le Gouvernement entend mobiliser tous les acteurs concernés et en particulier ses relais politiques locaux, que notre Département semble prendre le chemin inverse en se désinvestissant des politiques publiques menées sur les territoires les plus fragilisés.